

**Ville de LAMBALLE-ARMOR**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2020**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt, le cinq juillet, à 10h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au Quai des Rêves, 1 rue des Olympiades à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Yves MEGRET, Doyen d'âge pour la délibération n°2020-079 et M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor pour les délibérations n°2020-080 à 2020-085.

*Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2020*

**PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josiane, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

**ABSENTS :**

- MERIAN Caroline donne pouvoir à M. de SALLIER DUPIN Stéphane,

**SECRETAIRE DE SEANCE :** VITEL Fabien

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Administration générale - Installation du Conseil municipal*
- 2. Administration générale - Election du Maire*
- 3. Administration générale - Fixation du nombre des Adjoints*
- 4. Administration générale - Election des Adjoints*
- 5. Administration générale - Election des Maires délégués*
- 6. Administration générale - Lecture de la Charte de l'élu local*

<b>INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Loïc CAURET, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré installés, dans leurs fonctions, les conseillers municipaux suivants :

ARTHEMISE	Fabienne
BENOIT	Jean-François
BERNU	Sylvain
BOUZID	Nathalie
BREXEL	Pierrick

BRIENS	Pierrick
BURLLOT	David
CAURET	Camille
de SALLIER DUPIN	Stéphane
FORTIN	Céline

**Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)**

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 05 juillet 2020

GAUVRIT	Thierry
GILLARD	Nadine
GOASTER	Samy
GOUEZIN	Alain
GRIMAUT	David
GUYMARD	Jean-Luc
HERCOUET	Philippe
JEGU	Josiane
LAVENU DE NAVERAN	Hélène
LE BOUCHER	Colette
LE BOULANGER	René
LE GUEN	Nadège
LE MAUX	Thierry

LE MOIGNE	Christine
LEVY	Christelle
L'HEVEDER	Jérôme
LINTANF	Goulven
M'BAREK	Sébastien
MEGRET	Yves
MERIAN	Caroline
PECHA	Virginie
RICHEUX	Laëtitia
ROYER	Thierry
URVOY	Laurence
VITEL	Fabien

**Délibération n°2020-079**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absent : 1 – Pouvoir : 1

**ELECTION DU MAIRE**

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjointes et des Maires délégués,

**Après dépouillement,**

M. Philippe HERCOUËT est proclamé Maire de Lamballe-Armor et immédiatement installé.

**Délibération n°2020-080**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absents : 1 – Pouvoirs : 1

**FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil municipal, soit 10. L'entrée en fonction des adjoints intervient dès leur élection.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal fixe le nombre des adjoints au Maire à 10.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : 8 – M. M'BAREK, Mme GOASTER, MM. GUYMARD, BERNU, Mme LE BOUCHER, MM. MEGRET, de SALLIER DUPIN (+pouvoir de Mme MERIAN)**

**Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)**

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 05 juillet 2020

---

**Délibération n°2020-081**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absents : 1 – Pouvoirs : 1

**ELECTION DES ADJOINTS**

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, de la délibération n°2020-080 fixant le nombre d'adjoints à 10.
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

**Après dépouillement,**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

- 1<sup>er</sup> adjoint : Thierry GAUVRIT
- 2<sup>ème</sup> adjointe : Nathalie BOUZID
- 3<sup>ème</sup> adjoint : Fabien VITEL
- 4<sup>ème</sup> adjointe : Josiane JEGU
- 5<sup>ème</sup> adjoint : Thierry ROYER
- 6<sup>ème</sup> adjointe : Christelle LEVY
- 7<sup>ème</sup> adjoint : Jérôme L'HEVEDER
- 8<sup>ème</sup> adjointe : Camille CAURET
- 9<sup>ème</sup> adjoint : René LE BOULANGER
- 10<sup>ème</sup> adjointe : Nadège LE GUEN

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

**Délibération n°2020-082**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absents : 1 – Pouvoirs : 1

**ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE LAMBALLE**

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

**Après dépouillement,**

Mme Laurence URVOY est proclamée Maire délégué de Lamballe et immédiatement installée.

**Délibération n°2020-083**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absents : 1 – Pouvoirs : 1

**ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE PLANGUENOUAL**

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

**Après dépouillement,**

M. Alain GOUEZIN est proclamé Maire délégué de Planguenoual et immédiatement installé.

**Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)**

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 05 juillet 2020

---

**Délibération n°2020-084**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absents : 1 – Pouvoirs : 1

**ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MESLIN**

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

**Après dépouillement,**

Mme Céline FORTIN est proclamée Maire délégué de Meslin et immédiatement installée.

**Délibération n°2020-085**

Membres en exercice : 35 – Présents : 34 - Absents : 1 – Pouvoirs : 1

**ELECTION DU MAIRE DELEGUE DE MORIEUX**

Au regard :

- Des dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Du procès-verbal de l'élection du Maire, des Adjoints et des Maires délégués,

**Après dépouillement,**

M. Pierrick BRIENS est proclamé Maire délégué de Morieux et immédiatement installé.

**LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection de l'exécutif, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Après lecture,**

Le Maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du titre II du Code général des Collectivités territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux (art L.2123-1 à L.2123-35).